



# 1. DOCUMENTS CLÉS

Les documents clés constituent la base législative et la base de connaissances utilisées pour l'élaboration de ce manuel. Les documents indiqués ci-dessous fournissent des règles, procédures et instructions sur comment les projets approuvés doivent être mis en œuvre :

**Contrat de subvention (CS).** L'objectif du CS est l'octroi d'une subvention par l'AG pour la mise en œuvre d'un projet donné. Le CS est composé de 25 articles et de 4 annexes : I. Description du projet, II. Budget du projet, III. Accord de partenariat et IV. Note d'information sur le traitement des données à caractère personnel selon le règlement général sur la protection des données ([GDPR](#)). Le CS définit les obligations respectives de l'AG et du bénéficiaire principal, tandis que la convention de partenariat rappelle les obligations du bénéficiaire principal et des partenaires. En cas d'interprétations contradictoires entre les clauses du Manuel et du CS, l'interprétation de ce dernier prévaut.

#### Points clés

- ✓ La qualité et le calendrier des réalisations et des résultats du projet indiqués dans la description du projet seront pris en compte lors du suivi du projet. Par conséquent, respectez le contenu de la description du projet et envisagez la gestion du projet à partir d'une approche globale : technique et financière, et non uniquement financière ;
- ✓ Le contrat de subvention prévoit des sanctions en cas de performance insuffisante et d'erreur dans la mise en œuvre du projet (art.12). Pour éviter les réductions financières et les ordres de recouvrement, le bénéficiaire principal doit bien comprendre la raison d'être du contrat dès le début du projet et non pas attendre la mise en œuvre du projet ou pire encore, la fin du projet ;
- ✓ « Partager, c'est prendre soin de ses partenaires ». Par conséquent, le bénéficiaire principal est tenu de fournir à ses partenaires une copie du contrat de subvention, y compris les annexes et les avenants, et de s'assurer que les obligations et les exigences répertoriées dans le contrat sont bien comprises et appliquées dès le début du projet à tous les partenaires.

**Le Programme Opérationnel Conjoint (POC).** En Octobre 2014, la Commission européenne (CE) a adopté le document du Programme pour soutenir la coopération transfrontalière IEV, lequel définit le cadre stratégique pour le Programme IEV CTF MED 2014-2020 ;

**Plan Indicatif d'Évaluation et de Suivi (Annexe II du POC).** Ce document contient le plan indicatif d'Évaluation et de Suivi du Programme. Le plan d'évaluation et de suivi fournit une description concise des indicateurs du Programme afin de déterminer si les actions



mises en œuvre par chaque projet atteignent les résultats attendus. Le plan est pertinent pour la mise en œuvre du projet puisque les réalisations des projets contribuent à atteindre les indicateurs de programme ;

[Les fiches d'information de TESIM](#) (*Technical Support to the Implementation and Management of ENI CBC programmes*). TESIM est un projet d'assistance technique de la DG NEAR de la Commission européenne. TESIM soutient les 15 Programmes IEV CTF. L'objectif de son assistance technique est d'améliorer la gestion et la qualité de la mise en œuvre des programmes IEV CTF, et de favoriser la coopération entre les Etats membres et les pays voisins de l'UE.